

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 18 janvier 2016 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Sonia Gaudreault, directrice par intérim des sports, loisirs, culture et du développement social;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA16 170001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

30.01 - Ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$ pour l'année 2016.

Et en déposant une motion de la part de M. Peter McQueen pour présentation au CA du 15 février prochain.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA16 170002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman

Souligne être fier d'avoir participé à la mi-décembre 2015 à un événement, au cours duquel la construction d'une seconde entrée de tunnel à la station intermodale de Vendôme fût annoncée. Il ajoute que le gouvernement du Québec financera entièrement ledit projet.

Indique avoir assisté au 5^{ème} petit déjeuner soulignant la journée Martin Luther King Junior à l'Hôtel de Ville.

En lien avec l'arbre de l'avenue Old Orchard ayant dernièrement fait l'objet de la première page de la *Gazette*, assure qu'il n'est pas question de couper celui-ci, sauf si la sécurité publique en dépend.

Indique que le retrait du projet particulier PP-86 (Provigo) est inscrit au point 40.07 de l'ordre du jour.

Souligne la présence du nouveau député fédéral de la circonscription de Mont-Royal, M^e Anthony Housefather.

- Peter McQueen

Souligne le projet du tunnel de la station Vendôme et indique que les stations d'autobus dans la zone de construction demeureront opérationnelles, mais s'inquiète quant au matériel venant du boulevard De Maisonneuve.

Souligne la grande tempête de neige et les grandes rues commerciales qui devraient être parmi les priorités, soit le chemin Upper-Lachine, la rue Sherbrooke et l'avenue de Monkland. Espère que le déneigement se passera mieux pour les prochaines tempêtes.

Indique sa présence à l'inauguration officielle de l'école Saint-Raymond, soit la première nouvelle école de la CSDM construite au cours des 15 dernières années.



- Marvin Rotrand

Indique avoir déposé une motion, en collaboration avec les 5 autres élus, invitant les partis politiques municipaux à se pencher sur la question de la sous-représentation des minorités visibles aux élections.

Souligne que la Banque de Nouvelle-Écosse située dans le centre commercial Van Horne ferme ses portes.

Informe que le programme de réfection routière (PRR2) de la Ville centre en 2016 inclut la majorité des tronçons de l'avenue Victoria entre l'avenue Lacombe et le chemin Queen-Mary. Une lettre a été envoyée à M. Plante l'invitant à continuer le travail avec la Ville centre l'année prochaine pour la portion de l'avenue Victoria située entre le chemin Queen-Mary et la Ville de Westmount.

Souligne l'annonce dans les journaux d'une volonté du maire Coderre de changement de gouvernance, qui rendrait les arrondissements vides de sens. Il croit que la présente structure doit être maintenue.

Mentionne que la cause des femmes sur les billets d'argent canadien avance.

Souligne l'adoption d'un règlement visant à modifier le zonage dans l'arrondissement, afin d'inclure des critères relatifs à la santé.

Indique qu'il posera plusieurs questions au conseil municipal quant à l'Hippodrome de Montréal, dont le projet serait possiblement retardé de plusieurs années.

- Jeremy Searle

Remercie les services de l'arrondissement pour le travail réalisé en 2015 et est confiant que la qualité du travail persistera.

Mentionne le projet de construction de tunnel entre le métro Vendôme et le CUSM, et espère que des trottoirs roulants seront inclus dans les plans.

Souligne la question du référendum quant au PP-86, indique qu'il n'est pas en faveur de retirer le projet et croit qu'il faudra aller de l'avant avec le scrutin référendaire.

- Magda Popeanu

Souligne les bonnes nouvelles dans le secteur de Côte-des-Neiges (CDN) et remercie les services, Stéphane Plante et ses collègues du comité exécutif en particulier, d'avoir apporté leur aide aux gens d'affaires de CDN afin qu'ils déposent à temps leur demande de financement pour devenir une société de développement commerciale sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

Partage le point 70.01 de l'ordre du jour, soit la prise en charge par l'arrondissement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles pour pouvoir effectuer le virage à gauche devant le complexe Rockhill.

Espère finaliser les travaux du chemin de la Côte-des-Neiges cette année, avec un aménagement urbain, ainsi que finaliser le parc Jean-Brillant.

Indique que sa priorité pour l'année 2016 est la sécurité aux abords des écoles, laquelle est en lien avec le projet de Vélo Québec et le programme « À pieds, à vélo, ville active ».

- Lionel Perez

Indique que la qualité de la voirie constitue sa priorité pour l'année 2016, ainsi que les mesures d'apaisement de la circulation visant à améliorer la sécurité pour la population.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Corinne Voyer

Précise faire partie de la Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP), félicite l'arrondissement pour sa volonté de modifier les règlements d'urbanisme, tel que prévu au point 40.04 de l'ordre du jour, et souligne l'aspect noble, novateur et global du projet, lequel aura un impact significatif sur la santé, la vitalité de la communauté et l'économie de l'arrondissement.

 - *M. Rotrand souligne son appréciation quant à la présence de la CQPP à la consultation publique. Il précise et décrit les grands volets touchés par le règlement à être adopté et espère qu'il constituera un modèle pour les autres arrondissements et municipalités.*

- Marc-André Gladu

Demande un suivi quant à la relocalisation des concessionnaires Subaru et Volvo dans le secteur du Triangle.

 - *M. Rotrand indique que le dossier avance et qu'une motion figure à l'ordre du jour pour geler et réimposer une réserve sur deux des terrains dans le Triangle.*
 - *M. Copeman indique qu'il est prévu à l'ordre du jour de renouveler les réserves foncières sur les deux terrains connus sous la dénomination de Volvo, mais pas sur les deux autres terrains connus sous la dénomination de Subaru.*

- Aurora Robinson

À titre de représentante de Balconfête NDG, indique avoir transmis une lettre aux élus afin de les remercier pour leur soutien en 2015. Informe le CA de la seconde édition de Balconfête qui se déroulera les 7 et 8 mai 2016, demande si un soutien financier serait possible.

 - *M. Searle indique sa position favorable à l'évènement et il informe la citoyenne qu'il verra à obtenir le consentement des autres élus afin d'obtenir une contribution financière.*
 - *M. McQueen fait part de son soutien, mais il indique ne pas avoir reçu la lettre de demande de financement.*
 - *M. Copeman indique à la citoyenne qu'il serait important de lui transmettre une copie de sa demande de financement, ainsi qu'aux autres élus.*

- Petra Kocur

Membre de l'association des parents pour le club de gymnastique Flex-Art, demande si l'arrondissement a un plan afin de répondre aux besoins de l'organisme en lui trouvant un nouvel espace permanent.

 - *M. Copeman indique que lorsque l'espace du Théâtre Snowdon ne pouvait plus être utilisé par Flex-Art pour des raisons de santé et sécurité, tous les efforts de recherche pour trouver un nouvel espace ont été effectués, mais sans succès. Il avait compris que le club était heureux de sa situation actuelle, tout en reconnaissant que celle-ci n'est pas idéale. Il précise que selon lui, le problème n'est pas le financement, mais l'espace et qu'une rencontre avec Mme Sonia Gaudreault peut être organisée à cet effet.*
 - *M. Rotrand indique que puisque Flex-Art attire des gens de toute la Ville, une solution à envisager pour trouver un local pourrait être une collaboration avec un autre arrondissement.*

- Alex Barta

En lien avec le projet particulier PP-86 (Provigo), et étant donné les différents chapeaux portés par M. Copeman, demande si, advenant le cas où l'article 89 (3) de la *Charte de la Ville de Montréal* (Charte) était invoqué, le maire se récusera afin d'éviter tout conflit d'intérêts.



- *M. Copeman clarifie qu'il n'est pas président, membre ou commissaire de l'office de consultation publique de Montréal (OCPM), qu'il n'a aucun lien direct avec celui-ci, mais qu'il est plutôt le membre du comité exécutif qui fait la liaison avec l'OCPM, lequel est un organisme indépendant. En conséquence, et advenant le cas où l'article 89 (3) de la Charte était invoqué, il ne croit pas qu'il serait nécessaire pour lui de se récuser et à cet égard; il ne considère pas être en conflit d'intérêts.*

- Linda Jewers

Pour la sécurité des piétons, demande que l'arrondissement change le sens de la circulation de l'avenue Prince of Wales afin que celle-ci ne soit accessible que par le nord du boulevard Cavendish. Elle précise que la solution des dos d'âne ne convient pas aux personnes à mobilité réduite dans ce secteur.

 - *M. Searle souligne que la situation actuelle est dangereuse et qu'il verra à faire changer le sens de circulation sur l'avenue Prince of Wales, plutôt que d'installer des dos d'âne.*

- Alice Isac

En lien avec le Triangle, demande pourquoi la réserve foncière sur le terrain de Subaru n'est pas renouvelée, et souhaite savoir si l'arrondissement a des plans de nettoyage, d'installation de poubelles ou boîtes de recyclage sur le terrain Volvo, plus particulièrement sur la rue Buchan, près de l'avenue Victoria.

 - *M. Copeman indique que le plan à long terme demeure l'aménagement d'un parc. En raison des négociations en cours, le Service de gestion et planification immobilière pense que le renouvellement de la réserve foncière pour le terrain Volvo est nécessaire, mais pas celle pour le terrain de Subaru. Il indique que les efforts seront faits afin que la rue Buchan soit nettoyée et que des poubelles soient installées.*
 - *M. Rotrand précise qu'une reconstruction complète de la rue Buchan commencera au printemps 2016 et que cette rue deviendra à double sens. Il souligne qu'un montant de 31 M\$ sera investi entre 2016 et 2018 pour les travaux de reconstruction dans ce secteur et précise que les résidents devront être patients et s'adapter aux changements dans le contexte des travaux et du développement du secteur.*

- Joel Coppieters

Confirme son soutien quant aux projets d'installations des jeux dans les parcs Van Horne et Darlington. Informe les élus du manque d'ombre aux parcs Jean-Brillant et de Kent. Suggère également l'installation de plus petits terrains de soccer et de basketball dans les parcs pour les plus petits et demande l'implantation de kiosques d'aliments santé dans les parcs.

 - *M. Perez prend note de la demande quant à la nécessité d'avoir des aires d'ombre. En ce qui concerne les terrains de soccer, il souligne qu'ils peuvent être utilisés en largeur, ce qui permet à plusieurs groupes d'en bénéficier en même temps.*
 - *M. Rotrand indique que le CA a investi dans la construction d'un terrain multi fonctionnel au parc Nelson-Mandela. Il s'agit d'un plus petit terrain synthétique pouvant facilement être adapté à 10 différents sports et ajusté pour satisfaire différents groupes d'âges.*
 - *M. Copeman indique qu'il fait partie de l'intention des élus d'implanter des kiosques d'aliments santé dans les parcs et que le règlement visant à promouvoir la santé et les saines habitudes de vie à être adopté ouvre cette possibilité.*



- Joseph Malalla

En lien avec le projet du Triangle, demande quand les feux de circulation installés sur la rue Buchan, seront fonctionnels et quand la fermeture de la rue est prévue. Demande également si un espace pourra être réservé pour l'emplacement des bacs de recyclage et poubelles au coin de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan.

 - *M. Rotrand souligne que la rue Buchan est la priorité pour l'année 2016.*
 - *M. Plante indique qu'en ce qui concerne les feux de circulation, ils devraient rapidement être fonctionnels, à moins qu'ils clignotent pour des questions de sécurité, et à cet effet, un suivi sera fourni sous peu au citoyen. En ce qui concerne les bacs de recyclage et poubelles, il mentionne qu'il faut effectivement trouver un moyen d'aménager la rue pour que l'accès soit facile pour le citoyen.*
 - *Mme Duplantie indique que lorsque les travaux débiteront au printemps 2016, il y aura en tout temps un accès à la rue Buchan et que présentement, il n'y a pas de plan de la fermer de façon temporaire.*

- James Luck

En lien avec le projet particulier PP-86 (Provigo) et le point 40.07 de l'ordre du jour, indique sa position quant à la nécessité de tenir un référendum pour clarifier la position des citoyens. Advenant que le projet aille de l'avant sous l'article 89 (3) de la Charte, demande si M. Copeman s'y opposera.

 - *M. Copeman indique que le référendum toucherait uniquement 48 citoyens et que la majorité de ceux-ci voteraient contre le projet et qu'en conséquence, il n'est pas approprié ou nécessaire de procéder à la tenue d'un référendum. En ce qui concerne la question de sa position et de son vote quant à une éventuelle demande sous l'article 89 (3) de la Charte, il ne se prononcera pas à cet égard dans la mesure où Provigo n'a pas formulé telle demande à ce jour.*

- Stéphane Rouillon

Demande quelles sont les mesures prises par la Ville quand un promoteur ne respecte pas un ordre de cessation des travaux, tel qu'affiché au chantier du 6385, rue Sherbrooke Ouest.

 - *Mme Sylvia-Anne Duplantie garantit au citoyen que des inspecteurs seront envoyés sur le terrain.*

- Eric Taylor

Demande pourquoi le maire de l'arrondissement a décidé de procéder au tête-à-tête avec le maire sans impliquer le conseiller élu localement et demande si un bilan ou procès-verbal de cette rencontre serait disponible.

 - *M. Copeman indique que plusieurs tête-à-tête se sont déroulés avec les élus de l'arrondissement. Il a pris la décision de se présenter seul à la rencontre du 8 décembre 2015 afin de discuter de son propre bilan de mi-mandat et il s'agit d'un hasard que le local disponible se trouvait dans le district de M. McQueen. Il précise qu'un rapport est disponible et pourra être envoyé au citoyen, et qu'il s'assurera qu'il soit accessible au public.*

- Kim Ly

En ce qui concerne le stationnement sur la rue Paré et vu les projets de construction de condominiums, demande s'il y aura un suivi de la Ville pour réserver ou rendre des places de stationnement disponibles pour les résidents de ce secteur n'ayant pas pu acheter une place de stationnement intérieur.

 - *M. Rotrand souligne qu'un sondage a été effectué quant à la réservation de places de stationnement pour les résidents du secteur et qu'il fera un suivi afin de fournir les informations à la citoyenne. Il précise que vu la nature du projet, aucun stationnement ne sera créé, mais qu'il souhaite prioriser les résidents du secteur quant à ceux existants.*



- Riley Dalys-Fine

À titre de représentant du Centre communautaire Mountain Sights et en lien avec le logement social, demande pourquoi le dossier de développement de l'Hippodrome ne progresse pas. Il souhaite également savoir si lors de la consultation avec l'OCPM, il y aura un mandat particulier.

 - *M. Copeman indique que selon lui, l'engagement de la Ville de poursuivre le développement du terrain de l'Hippodrome est ferme et qu'il s'agit d'un dossier prioritaire. Il souligne qu'un permis est maintenant émis et que les démolitions devraient être effectuées en 2016, que la Ville deviendra propriétaire des terrains et que la planification se poursuivra, ce qui est un long processus.*
 - *M. Rotrand rappelle qu'en 2014, il a souligné le manque d'avancement du dossier et que par la suite, une résolution a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, afin de débiter le projet. Il confirme l'émission d'un permis de démolition en septembre 2015, lequel viendra à échéance dans quelques mois, indique qu'un nouveau calendrier sera planifié avec des échéances plus longues, et précise l'ajout de deux nouvelles conditions, soit les enjeux impliquant tout le secteur de Namur/Jean-Talon, et l'attente de la réalisation du projet Cavendish, qui engendrerait des délais considérables. Il indique qu'à ce jour, il n'y a pas de mandat particulier pour une consultation publique de l'OCPM.*

- Monique Charpentier

En lien avec le projet particulier PP-87 (St-Columba), demande à Mme Popeanu une explication quant à l'intention de démolir l'église, alors que d'autres bâtiments patrimoniaux n'ont pas été détruits mais plutôt réutilisés dans le cadre d'autres projets particuliers. Demande si un précédent sera créé advenant que le PP-87 soit concrétisé.

 - *Mme Popeanu explique qu'elle a voté contre le PP-87 parce qu'elle considère qu'il ne faut pas toucher au patrimoine. Elle croit que la Ville n'a pas fait tout en son pouvoir afin de conserver la vocation institutionnelle de la bâtisse en question. Elle indique que la création d'un précédent est également l'une de ses inquiétudes si le PP-87 se concrétise.*

- Jean Côté

En lien avec le projet particulier PP-87 (St-Columba), demande à M. Searle s'il peut faire quelque chose pour empêcher sa concrétisation.

 - *M. Searle précise faire ce qu'il peut afin de protéger l'arrondissement et que sa préoccupation est d'alerter ses collègues élus qu'il ne s'agit pas d'un projet qui affectera uniquement l'arrondissement.*

- John Simpson

En lien avec les frais de parcs pour la conversion de duplex en copropriété divise, demande un suivi aux élus à cet égard.

 - *M. Rotrand indique que la réponse sera sur l'ordre du jour du CA du 15 février 2016. Il précise que 8 adresses ont fait l'objet d'une exemption, qu'il serait inéquitable que le citoyen n'en obtienne pas s'il y a droit et que la demande sera effectuée auprès de Mme Sylvia-Anne Duplantie.*

- Christine Pinatel

En lien avec le projet particulier PP-87 (St-Columba), demande le suivi effectué par l'arrondissement pour le nettoyage des graffitis et souhaite savoir si le retrait des vitraux requiert un permis et si les propriétaires sont conscients des dommages que peut occasionner une mauvaise isolation.

 - *M. Plante précise qu'en ce qui concerne le nettoyage des graffitis, il faut envoyer des avis avec des délais raisonnables et que les vérifications quant à ces demandes seront effectuées.*
 - *Mme Duplantie indique que les vérifications seront effectuées en ce qui concerne le retrait des vitraux.*



- Allan Berman
À titre de résident de l'avenue Coolbrook, demande si des démarches peuvent être entreprises par la Ville afin d'éviter l'augmentation de graffitis et autres actes délinquants commis dans le secteur de la rue de l'Orphelinat.
 - *M. McQueen indique qu'il communiquera avec le commandant du poste de police 11. Il demandera également aux services de voir à l'installation de lumières sur la rue de l'Orphelinat. Il invite le citoyen à installer, si possible, des buissons à l'extérieur de sa clôture afin d'essayer d'empêcher les graffitis.*

- Joanne Wemmers
Souligne avoir lu le plan urbain pour CDN-NDG, lequel est selon elle intéressant, mais en opposition directe avec le projet particulier PP-86 (Provigo). Demande si le CA s'opposera à ce que le PP-86 soit présenté à la Ville centre.
 - *M. Copeman indique qu'il n'a pas encore décidé de son vote à cet égard et qu'il a déjà indiqué publiquement que l'utilisation de l'article 89 (3) de la Charte mérite une réflexion.*
 - *M. Searle indique qu'il sera en faveur d'une motion visant à conserver le dossier au sein de l'arrondissement et il croit que le CA devrait prendre position à cet égard.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA16 170003

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

De prolonger la période de questions et de demandes du public afin de permettre à toutes les personnes de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

- Michael Shafter
En lien avec la proposition de transfert de pouvoirs de l'arrondissement à la Ville centre, suggère de mettre Montréal et Québec en demeure de donner compensation pour la perte de plusieurs pouvoirs de l'arrondissement. Demande également si le CA pourra publier les documents éventuels à cet égard en anglais et français sur le site Internet de la Ville.
 - *M. Copeman indique qu'il ne commentera pas tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas au courant de tous les faits. En ce qui concerne la publication en anglais, il indique qu'il ne peut pas s'engager à traduire des documents et que ceux-ci seront publiés dans leur langue de rédaction.*

La prolongation de la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Jeremy Searle

Demande à M. Plante s'il a des nouvelles sur la possibilité d'un bâtiment permanent pour le centre Loyola.

 - *M. Plante indique que l'association utilise actuellement des locaux de la commission scolaire CSEM dans la cadre d'une entente avec la Ville, ce qui constitue une solution temporaire. Il précise que cette entente pourrait être prolongée de quelques années, mais qu'il faut analyser à long terme comment regrouper tous les organismes du secteur de Loyola.*

Demande s'il est encore possible de penser à implanter le projet pilote pour l'élimination des nids de poule pour l'année 2016.

 - *M. Plante suggère d'en parler avec M. Pierre Boutin, puis avec la Ville centre. M. Perez, à titre de membre du comité exécutif responsable des infrastructures, pourrait possiblement aider l'arrondissement dans ce dossier.*

- Peter McQueen

Demande pourquoi l'ordre d'arrêter les travaux a été donné pour le projet immobilier de la rue Sherbrooke et de l'avenue Benny.

 - *Mme Duplantie indique que l'ordre de cesser les travaux a été donné car les permis n'avaient pas été émis. Elle précise que la demande de permis a été déposée, mais que l'ensemble des informations soumises étaient incomplètes.*

Demande un suivi relatif à l'émission de permis pour des personnes voulant déneiger leur ruelle.

 - *M. Plante indique avoir fait la demande aux services pour l'évaluation des coûts de permis, mais soulève un problème d'entreposage de neige et indique qu'un suivi sera fourni sous peu.*

- Magda Popeanu

En lien avec le parc Marie-Gérin-Lajoie, demande un suivi quant à la possibilité de déneiger pour un passage d'est en ouest.

 - *M. Plante indique qu'au cours des prochains jours, et en fonction de la température, il tentera de prendre les mesures nécessaires à cet effet.*

Demande si une piste cyclable longeant la clôture du parc Marie-Gérin-Lajoie pourra être aménagée au printemps 2016.

 - *M. Plante indique que des travaux importants doivent être effectués au parc Marie-Gérin-Lajoie et qu'en conséquence, les sentiers pourront être revus afin d'y inclure une piste cyclable.*

- Lionel Perez

Souhaite la bienvenue au nouveau fournisseur de collecte de déchets de la Ville, qui est une nouvelle compagnie en Amérique du Nord avec son siège social établi à Montréal, mais souligne cependant certaines ratées récentes du service et demande une mise à jour des dernières discussions avec le fournisseur.

 - *M. Plante indique avoir des discussions sur une base presque quotidienne avec le fournisseur et que les ratées s'expliquent par la grande taille du territoire. Il précise cependant que la firme est rapide pour réagir, s'ajuster, corriger les erreurs et que l'arrondissement fait preuve d'indulgence car il s'agit d'une nouvelle culture, mais ouverte à des ajustements. Il croit que la situation sera réglée d'ici quelques semaines.*

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.



RÉSOLUTION CA16 170004

CONTRAT - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - PARC VAN HORNE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Tessier Récréo-Parc inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau et de systèmes connexes au parc Van Horne, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-036.

D'autoriser une dépense à cette fin de 84 895,69 \$, plus les taxes, pour un total de 97 608,82 \$, comprenant les contingences au montant de 2 842,98 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1155302012

RÉSOLUTION CA16 170005

CONTRAT - IMAGINEO INC. - PARC DE LA PLACE DE DARLINGTON

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Imagineo inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau et de systèmes connexes au parc de la place de Darlington, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-039.

D'autoriser une dépense à cette fin de 67 436,37 \$, plus les taxes, pour un total de 77 534,97 \$, comprenant les contingences et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.02 1155896008

RÉSOLUTION CA16 170006

CONTRAT - LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC. - PARC DE LA CONFÉDÉRATION

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à la firme Les constructions Argozy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de pétanque en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation CDN-NDG-15-AOI-DAI-044.

D'autoriser une dépense à cette fin de 47 845 \$ plus les taxes, pour un total de 55 009,79 \$, comprenant les contingences au montant de 4 478,27 \$, taxes incluses, et les frais accessoires au montant de 5 748,75, taxes incluses, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières présentées dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1155302013

RÉSOLUTION CA16 170007

CONTRAT - POIRIER FONTAINE ARCHITECTE INC. - CENTRE MONKLAND

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Poirier Fontaine Architectes inc. le contrat des services professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection du plancher et construction du faux plafond du gymnase du Centre Monkland, aux prix et conditions de sa soumission datée du 26 novembre 2015, conformément aux documents de l'appel de proposition daté du 20 novembre 2015.

D'autoriser une dépense à cette fin de 20 000 \$ plus les taxes pour un total de 22 995 \$, comprenant, les contingences au montant de 4 024,13 \$, taxes incluses.

D'approuver un projet de convention à cette fin.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1154921010

RÉSOLUTION CA16 170008

RENOUVELLEMENT DE L'IMPOSITION - RÉSERVE À DES FINS DE PARC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

De renouveler les réserves à des fins de parcs sur les lots 2 648 742 et 2 648 743, là où se trouve le concessionnaire Volvo.

De ne pas renouveler et de radier l'inscription des réserves sur les lots 2 648 745 et 2 648 746 à leur échéance.

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1130558004

RÉSOLUTION CA16 170009

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CDEC

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, organisme fiduciaire de l'événement « L'hiver en fête à Côte-des-Neiges », qui se déroulera au parc de Kent le 6 février 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1157059014



RÉSOLUTION CA16 170010

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE GYMNASTIQUE FLEX-ART

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 9 067 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), au Club de gymnastique Flex-Art pour la réalisation d'un volet récréatif de gymnastique artistique, destiné majoritairement à une clientèle de jeunes filles âgées de 6 à 12 ans, à la session hiver-printemps 2016 (19 janvier au 12 juin 2016).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1157059015

RÉSOLUTION CA16 170011

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PHILIPPINE BASKETBALL ASSOCIATION OF MONTREAL (PBAM)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder une contribution financière non récurrente de 9 500 \$ (taxes comprises, si applicables) à l'organisme *Philippine Basketball Association of Montreal* (PBAM) pour soutenir la réalisation d'activités sportives auprès de l'ensemble de la communauté philippine de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1157059016

M. Jeremy Searle quitte la salle.



RÉSOLUTION CA16 170012

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 ORGANISMES (OBNL)

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature de conventions de partenariat pour la réalisation d'activités de loisir à intervenir avec les deux organismes à but non lucratif (OBNL) énumérés à l'annexe 1 pour la période de janvier à août 2016.

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière de 29 206 \$, toutes taxes comprises, si applicables, en provenance du budget de la Direction culture, sports, loisirs et développement social à Jeunesse Benny.

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière de 28 000 \$, toutes taxes comprises, si applicables, en provenance des surplus de gestion de l'arrondissement au Club de Plein Air N.D.G. inc.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1157059017

RÉSOLUTION CA16 170013

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - KIOSQUE TOURISTIQUE DE L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'une convention à intervenir avec la Société de développement touristique de Côte-des-Neiges (SDTCND) afin d'octroyer une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, dont 5 000 \$ pour reconduire l'offre estivale de kiosque touristique à l'Oratoire Saint-Joseph et 5 000 \$ pour collaborer à la mise en oeuvre et à l'animation d'activités dans le secteur des chemins de la Côte-des-Neiges et Queen-Mary.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1165284001



RÉSOLUTION CA16 170014**ENTENTE - SECTEUR GLENMOUNT - SERVICES DE SPORTS, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre l'arrondissement et Ville Mont-Royal pour permettre aux résidents du secteur Glenmount d'utiliser les services de sports, loisirs et bibliothèque de Ville Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour un coût total de 465 648,75 \$, taxes comprises, soit 135 000 \$ avant taxes par année.

D'autoriser la dépense de 465 648,75 \$, taxes comprises.

D'autoriser un virement annuel de 31 733,13 \$ net de ristourne en provenance des surplus de gestion de l'arrondissement afin de respecter les obligations contractuelles, pour un total de 95 199,39 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1157059006

RÉSOLUTION CA16 170015**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 1 900 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
L'Association des locataires de l'habitation « Place Lucy » 5600, boulevard Décarie, bureau 001 Montréal (Québec) H3X 3Z4	Afin de venir en aide au maintien du programme d'activités socio-communautaires 2016 pour les résidents de cet immeuble.	TOTAL : 700 \$ Russell Copeman 350 \$ Marvin Rotrand 350 \$

a/s Mme Salvacion Datario
Devera, présidente



Association des locataires de Place Newman 6300, boulevard Décarie, bureau 502 Montréal (Québec) H3X 3Z8	Pour maintenir les activités socio-communautaires des résidents de l'immeuble en 2016.	TOTAL : 700 \$ Russell Copeman 350 \$ Marvin Rotrand 350 \$
--	---	--

a/s Mme Illuminda Averion,
présidente

<i>Black Theatre Workshop</i> 3680, rue Jeanne-Mance, bureau 432 Montréal (Québec) H2X 2K5	Autoriser une dépense de 250 \$ pour l'achat de 2 billets dans le cadre de la 30e édition du <i>Gala Vision Celebration</i> du <i>Black Theatre Workshop</i> afin d'aider au financement de ses activités.	TOTAL : 250 \$ Peter McQueen 250 \$
---	---	---

a/s Mme Jacklin Webb,
présidente
Mme Adèle Benoit, directrice
générale

Fondation du Cégep de Saint- Laurent 625, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X7	Pour apporter un soutien au travail de recherche de Sandrine Dubrule dans le cadre du programme d'études au développement international « Option Sens » du Cégep de Saint-Laurent.	TOTAL : 250 \$ Magda Popeanu 250 \$
--	--	---

a/s Mme Marie-Christine
Beaudoin, trésorière

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1165265001

M. Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA16 170016

TRANSFERT DE SURPLUS - RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce renfloue annuellement depuis plusieurs années sa réserve neige à même ses surplus d'exercices financiers et les montants affectés à ladite réserve ont été depuis plusieurs années supérieures aux besoins;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de déneigement adoptée en septembre 2015 par le conseil municipal encadre le niveau de service et les pratiques opérationnelles et prévoit qu'au-delà de cinq chargements, un budget additionnel soit octroyé aux arrondissements pour chaque chargement supplémentaire.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand



D'autoriser un transfert de 3 000 000 \$ du surplus de gestion affecté à la réserve neige à raison de 500 000 \$ vers la réserve pour imprévus et 2 500 000 \$ vers le surplus libre de l'arrondissement pour la réalisation de projets qui seront préalablement autorisés par le conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1167078001

RÉSOLUTION CA16 170017

ORDONNANCE - FONDS DE COMPENSATION - 2140, AVENUE BEACONSFIELD

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17001 en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié)*, exemptant le propriétaire du 2140 avenue Beaconsfield, de l'obligation de fournir une unité de stationnement qu'exige la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'une demande de permis de transformation.

De prendre acte de son engagement à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1154814007

RÉSOLUTION CA16 170018

ORDONNANCE - RUE BUCHAN (LE TRIANGLE)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17002 pour la mise à double sens de la rue Buchan, entre les avenues Mountain Sights et Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1166801001



RÉSOLUTION CA16 170019

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FÉVRIER 2016

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 18 janvier 2016 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA16 17003, OCA16 17004 et OCA16 17005 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1157061004

RÉSOLUTION CA16 170020

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA15 17255

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 novembre 2015 sur ce projet de règlement.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, avec changements, le second projet de règlement RCA15 17255 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement de Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M, c. C-3.2) afin de promouvoir la santé et les saines habitudes de vie.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1156826007



RÉSOLUTION CA16 170021

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17262

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA16 17262 modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. O-0.1), afin de préciser notamment les normes d'implantation et d'aménagement d'un café-terrasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1150235007

RÉSOLUTION CA16 170022

REFUS DES PLANS - 4160, AVENUE VAN HORNE

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 19 novembre 2015.

CONSIDÉRANT que le bâtiment localisé au 4160, avenue Van-Horne est situé dans un secteur significatif à normes C.

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant l'agrandissement et l'ajout de fenêtres et d'une porte à l'immeuble, sont non conformes aux articles 113 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman



De ne pas approuver les travaux proposés aux documents numérotés A-201 et A-202, signés par Réal Thivierge, estampillés en date du 19 octobre 2015 et annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001040440, pour lequel l'approbation de conseil est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), articles 113 et 668, et ce, pour les motifs suivants :

- L'agrandissement et l'ajout de fenêtres et d'une porte ne rencontrent pas les normes énoncées à l'article 113 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Ils ne reprennent pas la typologie des fenêtres et des portes que l'on retrouvait à l'origine sur le bâtiment.
- L'agrandissement et l'ajout de fenêtres et d'une porte ne rencontrent pas les critères énoncés à l'article 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Ils ne permettent pas de protéger et d'enrichir le patrimoine architectural du bâtiment.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1151383002

RÉSOLUTION CA16 170023

RETRAIT DE LA RÉOLUTION CA15 170331 (PROJET PARTICULIER PP-86)

ATTENDU QUE la secrétaire du conseil d'arrondissement a déposé devant le conseil le certificat des résultats à la suite de la tenue d'un registre pour la résolution CA15 170331 approuvant le projet particulier PP-86;

ATTENDU QUE le résultat du registre requiert qu'un scrutin référendaire soit tenu à moins que le conseil ne décide de retirer la résolution;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement n'entend pas tenir un tel scrutin référendaire;

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

De retirer, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la résolution CA15 170331 approuvant le projet particulier PP-86 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie d'environ 4000 m², un complexe résidentiel pour des personnes retraitées, des chambres pour les familles d'enfants malades de même que les bureaux de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot no 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).



Un débat s'engage.

Le maire d'arrondissement Russell Copeman, la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Jeremy Searle vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.07 1154570015

RÉSOLUTION CA16 170024

PROLONGATION DE L'INTÉRIM - MME SONIA GAUDREULT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De prolonger l'intérim de Mme Sonia Gaudreault à titre de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, groupe de traitement FM10, du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au comblement en permanence du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1150221001

RÉSOLUTION CA16 170025

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTÉS - 6600, AVENUE VICTORIA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

De désigner Stéphane Livernoche, chef de section, Côte-des-Neiges à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration du syndicat de copropriété de l'immeuble siégeant au 6600, avenue Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1157059008



RÉSOLUTION CA16 170026

NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

De nommer madame Katerine Rowan secrétaire d'arrondissement substitut à compter du lundi 1^{er} février 2016.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1154570013

RÉSOLUTION CA16 170027

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - NOVEMBRE 2015

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015.

60.01 1154535013

RÉSOLUTION CA16 170028

MOTION - ÉLIMINATION DES GRAS TRANS

ATTENDU QUE les recherches cliniques ont déterminé que la consommation de gras trans augmente considérablement le risque de maladie cardiaque et le diabète et que, selon les autorités de santé publique, la consommation de gras trans est responsable de milliers de décès prématurés chaque année à travers le Canada;

ATTENDU QUE Santé Canada exige que le contenu en gras trans des aliments soit divulgué sur les étiquettes nutritionnelles, et que cette exigence a mené de nombreux consommateurs à opter pour des choix plus sains et a convaincu des chaînes de restauration rapide et des fabricants de produits alimentaires à substituer des ingrédients sains aux gras trans;

ATTENDU QUE le précédent gouvernement fédéral a rejeté les demandes des professionnels de la santé d'interdire les gras trans non naturels et a plutôt demandé à l'industrie alimentaire et de la restauration rapide de réduire volontairement la teneur en gras trans de leurs aliments;



ATTENDU QUE les huiles partiellement hydrogénées se retrouvent encore fréquemment dans les biscuits, pâtisseries, glaçage, certaines margarines, maïs soufflé à cuisson au micro-ondes, préparation pour crêpes, craquelins, crème à café et autres produits;

ATTENDU QUE malgré une plus grande sensibilisation des consommateurs, l'approche volontaire n'a pas permis d'éliminer complètement les problèmes de santé associés à la consommation de gras trans;

ATTENDU QU'aux États-Unis, la *Food and Drug Administration* (FDA) a déterminé que la consommation de gras trans, peu importe le niveau, n'est pas reconnue comme prudente et a décrété, en juin dernier, une période de transition de trois ans à la suite de laquelle les gras trans doivent être éliminés complètement de tous les produits offerts aux consommateurs;

ATTENDU QUE la lettre de mandat présentée par le premier ministre à la ministre de la Santé encourage notamment le ministère à mettre en place des règlements similaires à ceux des États-Unis pour éliminer les gras trans;

ATTENDU QUE la Politique en faveur des saines habitudes de vie adoptée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce propose notamment de remplacer les gras trans non naturels contenus dans les produits alimentaires par des ingrédients sains.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce soutienne les intentions du gouvernement du Canada pour l'élimination des gras trans non naturels et encourage Santé Canada à émettre rapidement des règlements qui mèneront ultimement à l'élimination complète des gras trans non naturels dans les produits alimentaires canadiens.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1164570003

RÉSOLUTION CA16 170029

SIVT - PRISE EN CHARGE - TRAVAUX DU RÉAMÉNAGEMENT D'UNE INTERSECTION

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman



D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de la coordination, de la conception du projet, de la sollicitation des marchés, de l'octroi des contrats ainsi que de la réalisation et la surveillance des travaux, pour le réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1155946021

RÉSOLUTION CA16 170030

CERTIFICAT DE NON-OBJECTION - TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE RACCORDEMENTS - ÉCHANGEUR TURCOT

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* requise par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03,PC01,FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. (demande # 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.02 1155153009

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 25.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Katerine Rowan
La secrétaire d'arrondissement substitut



Les résolutions CA16 170001 à CA16 170030 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

